



FICHE D'INSCRIPTION Ecole d'escalade 2024 Dieulefit et environs

- ✓ Pas de cours pendant les vacances scolaires et ni pendant les jours fériés.
- ✓ Séances sur sites naturels de 3h00, dans un rayon de 20km autour de Dieulefit. Repli météo de 2h00 à la salle de bloc, à la Mairie de Teyssières.

Cochez le groupe de votre choix.

CYCLE 2 HIVER EN FALAISE / 8 séances à 180€

MERCREDIS 10 - 17 - 24 - 31 janvier / 07 et 14 février / 6 et 13 mars.

GROUPE 1 enfants : 9h45 à 12h45

GROUPE 2 ados : 14h00 à 17h00

CYCLE 3 PRINTEMPS EN FALAISE / 10 séances à 225€

MERCREDIS 20 - 27 mars / 03 et 10 avril / 15 - 22 et 29 mai / 5 - 12 et 19 juin.

GROUPE 1 enfants : 10h00 à 12h45 (ou 13h00 selon les lieux)

GROUPE 2 ados : 14h00 à 17h00

Tarifs et documents obligatoires

Merci de régler votre abonnement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Natura Grimpe
au cours de la première semaine de chaque nouveau cycle, en indiquant :

NOM PREMOM et l'indication **NG Cycle 2**

Code IBAN : FR76 1390 6001 2100 1948 3433 015. BIC/SWIFT : AGRIFRPP839

Autorisation parentale

Nom et prénom :

Age :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Je soussigné(e) autorise/n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) les lieux de RDV. *Barrez la mention inutile.*

J'autorise l'organisatrice à prendre toutes les mesures concernant mon enfant en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Précisez si votre enfant est sujet à des troubles particuliers (allergies, etc.) :
.....

Je suis informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et m'engage à fournir une attestation de RC couvrant les activités extra scolaires ou GAV.

Droit à l'image : autorise/n'autorise pas Natura Grimpe, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.

Le À Signature :

INFOS PRATIQUES & RECOMMANDATIONS

1. Conditions de participation

L'école d'escalade est ouverte aux enfants et aux ados à partir de 7 ans sous la forme d'un abonnement trimestriel nominatif. Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle votre enfant fait l'objet d'une contre-indication médicale. Informez la monitrice si votre enfant prend un traitement ou bien que son état de santé demande une attention particulière.

2. Encadrement professionnel et enseignement de l'escalade

Il est assuré par Mathilde Eckens, monitrice d'escalade diplômée d'état (D.E.J.E.P.S) et répondant à ses obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, carte professionnelle.)

3. Matériel mis à disposition et matériel personnel à prévoir

Le matériel d'escalade est mis à disposition : baudriers, cordes, dégaines et mousquetons... Le matériel personnel à prévoir est : une paire de chaussons d'escalade (à se procurer à décathlon ou sur le bon coin.) Un sac à dos de sport et des chaussures de sport pour les marches d'approche (évitez les semelles plates.)

4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable.) Il est demandé aux parents de fournir une attestation de responsabilité civile extra scolaire ou de garantie d'accident de la vie pour leurs enfants abonnés aux cycles.

5. Covoiturage et lieux de pratiques

Une mise en relation entre les parents ou adultes accompagnateurs via un groupe partagé (whats app) permettra de favoriser le covoiturage. Les sites d'escalade se situent dans un rayon de 20km autour de la ville de Dieulefit (Teyssières, La Roche Saint Secret, Rousset les Vignes, Soyans, Souspierre, Les Brocs.) Des indications de lieu et d'heure de RDV seront données chaque semaine, par mail ou par sms.

6. Retard de plus de 10 minutes et absences

La monitrice tolère 10 minutes de retard, au-delà desquelles elle part en activité avec le groupe. En cas d'absence à un cours d'escalade, merci de prévenir l'organisatrice. Le cours manqué ne sera ni remboursé et ni reporté sur une séance appartenant à autre cycle (sauf cas exceptionnels de déménagement ou de maladie invalidante pour la durée du cycle et sur présentation d'un certificat médical.)

7. Repli météo

En cas de météo défavorable à l'activité, les séances d'escalade se dérouleront sur un créneau de 2h00 à la Mairie de Teyssières où il y a une petite salle de bloc pour s'entraîner.

Contact : Mathilde Eckens au 06 64 65 62 56 ou à naturagrimpe@gmail.com